COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° I-3 22SGADB0113

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 20

<u>Date de convocation</u>: 4 novembre 2022

<u>Date d'affichage</u>: 14 novembre 2022

OBJET:

Direction de la communication -Ajustement de l'organisation

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 21

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 21

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers:

ayant donné pouvoir : 1

n'ayant pas donné pouvoir : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 novembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. David MARTI, vice-président.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

Mme Jeanne-Danièle PICARD Mme Montserrat REYES Mme Pascale FALLOURD M. Jean-François JAUNET M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES.

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Vu la décision du bureau communautaire n°22SGADB0088 en date du 15 septembre 2022,

Vu l'avis du comité technique du 10 novembre 2022,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot-Montceau souhaite construire un écosystème digital performant. Cela nécessite de poursuivre, renforcer et développer sa stratégie digitale pour être en adéquation avec les nouvelles tendances communicationnelles. Ce déploiement se fera dans le cadre de la valorisation des politiques publiques, des projets transverses et en lien avec l'ensemble des partenaires de la CUCM.

La construction de cet écosystème digital permet de contribuer au rayonnement de la CUCM sur son territoire et au-delà, tout en renforçant son attractivité territoriale. Il s'agit d'un atout majeur pour la mise en place d'une stratégie de marketing territorial et la constitution d'une marque employeur.

A cet effet, le bureau communautaire du 15 septembre avait adopté la modification du poste de chargé de contenus rédactionnels (catégorie A) vacant suite au départ d'un agent en poste de community manager calibré du cadre d'emploi de rédacteur territorial au cadre d'emploi d'attaché territorial.

Par ailleurs, à la faveur du départ d'un agent occupant les fonctions de webmaster-chargé de communication, il est également proposé de modifier le calibrage dudit poste. Aujourd'hui cet emploi est calibré sur le grade d'attaché territorial et il est proposé de modifier le calibrage en l'ouvrant au cadre d'emplois de rédacteur territorial jusqu'au grade d'attaché territorial. Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.

La direction de la communication comprendrait une directrice de la communication, un rédacteur en chef vidéaste, une journaliste, une chargée de communication, un webmaster-chargé de contenus rédactionnels, une graphiste photographe et un community manager.

Cet ajustement serait donc réalisé à effectif constant.

Le comité technique a émis un avis favorable à cet ajustement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- De modifier le calibrage du poste de webmaster-chargé de communication au sein de la direction de la communication en l'ouvrant du cadre d'emploi de rédacteur territorial au cadre d'emploi d'attaché territorial ;
- D'autoriser M. Le Président à conclure le cas échéant, le contrat à intervenir si un agent non titulaire était retenu ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 14 novembre 2022 et publié, affiché ou notifié le 14 novembre 2022 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

MDP.

Mod.